

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de règlement suivant :

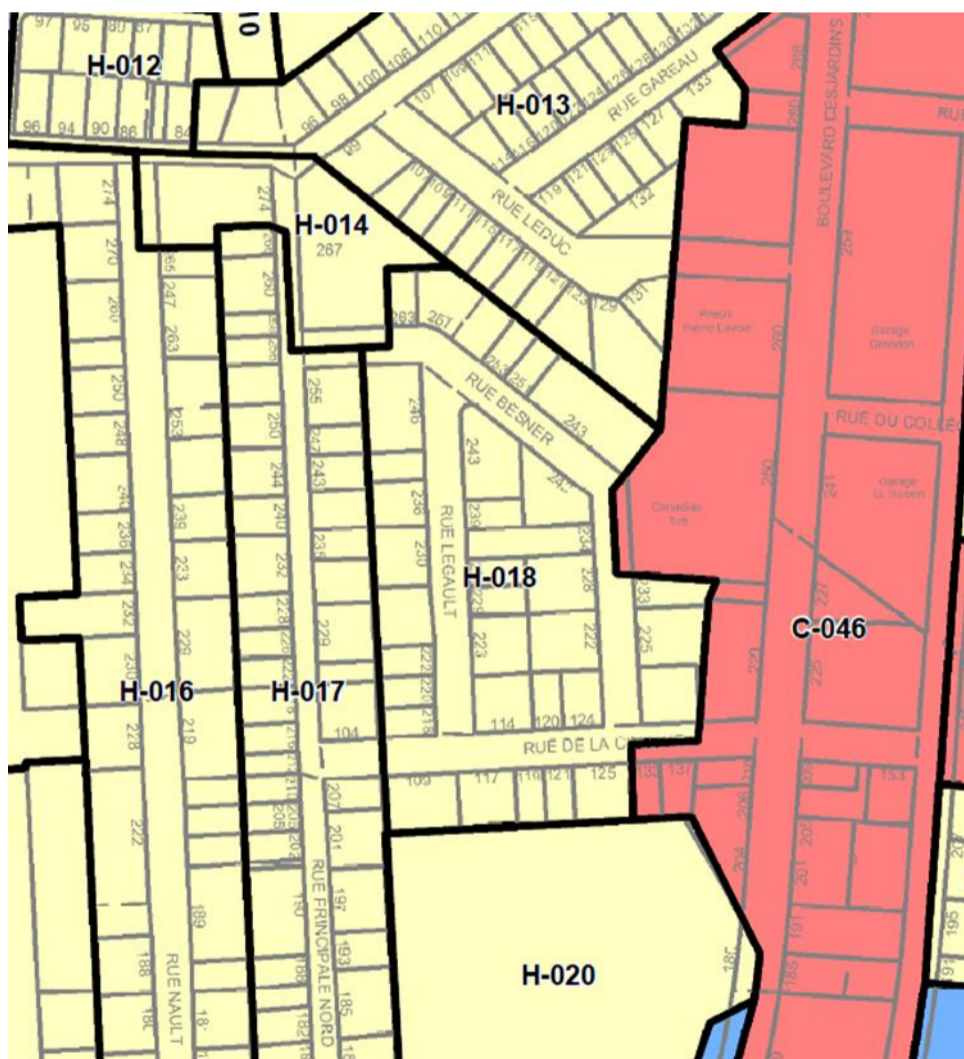
1030 *Modification du règlement de zonage no 881 par l'ajout d'usages à la zone H-018*

#### AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 4 avril 2022, le conseil municipal de la Ville de Maniwaki a adopté par résolution le projet de *règlement no 1030 modifiant le règlement de zonage no 881 par l'ajout d'usages à la zone H-018*.

Le projet de règlement vise à ajouter les classes d'usages suivantes à la zone H-018 :

- H-04 « Multifamiliale (4 à 7 logements) »;
- H-05 « Multifamiliale (8 logements et plus) ».



2. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 2 mai 2022 à 18h45 à la salle du conseil située au 186, rue Principale Sud à Maniwaki. Au cours de cette assemblée publique de consultation, la mairesse ou une personne désignée par celle-ci, expliquera le contenu de ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement.

3. Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du greffe à l'hôtel de ville située au 186, rue Principale Sud à Maniwaki ou en effectuant une demande par courriel à [greffe@ville.maniwaki.qc.ca](mailto:greffe@ville.maniwaki.qc.ca) .
4. Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Maniwaki, ce 25<sup>ième</sup> jour d'avril 2022.

\_\_\_\_\_  
Louise Pelletier, greffière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée greffière de la Ville de Maniwaki, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant une copie à l'entrée de l'hôtel de ville, de la bibliothèque, du Centre Sportif Gino-Odjick, sur le site web et sur la page facebook de la Ville.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 25<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2022.

\_\_\_\_\_  
Louise Pelletier, greffière